



## AVIS TRES IMPORTANT

Chère Adhérente, cher Adhérent,

Je vous adresse ci-joint votre bon de commande de bagues 2018.

Elles sont cédées par dizaines indivisibles.

Il n'y a plus qu'un seul fabricant « HORTS-STENGEL » et un seul diffuseur officiel de bagues « la SCAF ».

Toutes les Sociétés d'Aviculture sont dans l'obligation de commander

les bagues pour le 15 juin 2017 à la SCAF, ou SNC, ou FFV. La SAHN a pris la responsabilité pour 2018 de commander les 3/4 des bagues que vous aviez utilisées en 2017. Cette commande sera expédiée début janvier 2018.

Toutes les commandes faites et réglées après le 1er juillet 2017 et avant le 1er février 2018 seront envoyées courant mars –avril 2018. Seules 2 commandes pourront être effectuées.

A compter du 1er janvier 2018, les bagues pigeons auront en plus un P, donc bien mentionner sur votre commande de petits diamètres si pour PIGEONS ou pour VOLAILLES. Les bagues volailles auront en plus un V.

Celles –ci vous seront expédiées par ordre de commande. Donc soyez très attentifs de prévoir vos commandes de bagues pour le 1er octobre 2017

Depuis 2008, tous les sujets qui ne sont pas porteur de cette bague « EE F », sont exclus des jugements.

Une exception sera ( éventuellement ) faite pour les canards d'ornements et faisans bagués Aviornis, mais les poules, coqs et pigeons bagués Aviornis ne seront pas admis.

Le coût des bagues sera de 2 € 50 la dizaine pour tous.

Le responsable des bagues devra fournir à la SCAF la traçabilité des bagues, ce qui rendra très difficile l'échange de bagues entre éleveurs. La diffusion des bagues sera notée sur un carnet à souche de 3 exemplaires (un pour l'éleveur, un pour la SCAF et un pour la SAHN).

Nous sommes dans la possibilité de vous fournir de nouvelles cartes de tatouages lapins 2018 :

0 € 35 la carte

Comptant sur votre compréhension, afin de vous satisfaire le mieux possible et le plus tôt,

Recevez, chère adhérente, cher Adhérent, mes salutations avicoles.

La Présidente Sandrine HORCHOLLE

**COMMANDE DE BAGUES 2018**



Si vous désirez recevoir vos bagues dès les premiers jours de janvier 2018, vous devez envoyer impérativement pour le **1<sup>er</sup> octobre 2017**, votre commande à **Danièle FLAHAUT 2A rue Civet 76890 TÔTES** accompagnée de votre chèque libellé à l'ordre de **la S.A.H.N.**

SITE INTERNET : [WWW.SAHN.FR](http://WWW.SAHN.FR)

**NOM** : .....

**Prénom** : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... adresse mail : .....

DIAMETRE	NOMBRE de DIZAINES		DIAMETRE	NOMBRE de DIZAINES	
	PIGEONS	VOLAILLES		PIGEONS	VOLAILLES
5,5					
6			14	XXXXXXXXXX	
6,5			15	XXXXXXXXXX	
7			16	XXXXXXXXXX	
8			18	XXXXXXXXXX	
9			20	XXXXXXXXXX	
10			22	XXXXXXXXXX	
11			24	XXXXXXXXXX	
12			27	XXXXXXXXXX	
13					

**2€50** X Nbres de dizaines = .....

Participation frais de port = 1 € 80

Cotisation + 3 Bulletins 2018 = 15 € 00

**Sous total** =

Carte de tatouage = 0€35 X =

Frais de port = 1 € 80 pour 10 cartons =

2 € 70 à partir du 11<sup>ème</sup> =

**TOTAL** =